

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00160
Propriétaire(s) : Xin Qi
Emplacement : 560, rue Mutual
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 110 et partie du lot 111, plan enr. 300
Zonage : R3A
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00175 à D08-01-17/B-00177) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer trois parcelles distinctes. Il est proposé de démolir la maison existante et de construire une rangée de trois habitations de deux étages, une habitation sur chacune des nouvelles parcelles proposées.

Une des parcelles proposées (sur laquelle se trouvera l'habitation du centre de la rangée – 560, rue Mutual) ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 5,23 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 6 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 178,8 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 180 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.